

	Ordonnances Macron	Projet de la direction	Ce qu'a apporté la négociation
CSE	Au moins 1 CSE obligatoire au niveau de l'entreprise. Le comité économique et social (CSE) remplace tous les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).	9 CSE : Siège (y compris la filière production de France 3 et les fonctions supports), Réseau France 3, Malakoff, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Martinique, Mayotte Saint Pierre et Miquelon. (les périmètres des établissements de Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna sont inchangés).	10 CSE : Siège, Réseau France 3 (y compris sa filière et ses fonctions supports), Corse, Malakoff, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Martinique, Mayotte Saint Pierre et Miquelon. (FO a été le seul syndicat à réclamer un CSE distinct pour la Corse dans le cadre de cet accord)
Nombre d'élus au CSE	34 élus au total avec 32 heures de délégation chacun.	S'en tient aux Ordonnances Macron pour chaque CSE.	Très variable pour chacun des CSE. De 4 élus titulaires pour un établissement de 75 à 99 salariés, jusqu'à 27 titulaires pour un établissement de + de 4500 personnes. De 18h à 28h de délégation selon les établissements : voir https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474 Soit environ 125 élus titulaires. Des moyens complémentaires importants (en temps et en argent), en sus des heures de délégation légales sont accordés au bureau de chaque CSE pour fonctionner correctement.
CSSCT	1 CSSCT de 3 membres représentants du personnel (Commission santé, sécurité, et conditions de travail)	3 CSSCT : - pour le CSE du Siège, - le CSE du réseau France 3, - le CSE de Malakoff. 3 membres par CSSCT. Les élus sont membres titulaires du CSE.	3 CSSCT : - pour le CSE du Siège, - le CSE du réseau France 3, - le CSE de Malakoff. 6 membres par CSSCT. Les élus sont membres titulaires ou suppléants du CSE.
CSSCT Central au niveau de FTV	Pas prévu.	1 CSSCT central de 4 membres.	1 CSSCT central de 6 membres.
Représentants des OS au CSE	1 par OS représentative	1 représentant par OS représentative par CSE : soit au minimum 9	1 représentant par OS représentative par CSE : soit au minimum 10.
Délégués Syndicaux	1 par OS représentative / 24 heures de délégation.	Ne souhaite pas négocier ce point	Proposera dans un futur accord au moins un DS par antenne.
Commission des activités sociales et culturelles	Pas prévu.	Pas prévu.	Maintien des commissions des activités sociales et culturelles. Maintien des moyens des ASC et des secrétaires administratives des ex-CE.
Autres Commissions	- Commission formation - Commission d'aide au logement - Commission égalité professionnelle	S'en tient aux Ordonnances Macron.	- Commission Économique - Commission Emploi-Formation - Commission Égalité professionnelle - Commission logement - Commission Outre-mer - possibilité pour le CSE de créer d'autres commissions
Élus de Proximité	Pas prévu.	Selon les établissements 2 ou 3 élus de proximité sont prévus dans chaque antenne du réseau France 3, et 2 élus par « famille professionnelle » à MFTV.	Selon les établissements de 4 à 7 élus de proximité sont prévus dans chaque antenne pour le réseau France 3, et environ 3 élus par « famille professionnelle » à MFTV / De 21H de délégation pour les établissements de moins de 100 salariés et 28H pour tous les autres établissements. (au lieu de 15H précédemment pour les DP)
Durée des mandats	4 ans	Ne souhaite pas encore aborder la question.	Sera abordé dans un prochain accord sans doute pour 3 ans.